



L'Épiphanie

Politique d'aide à l'élite sportive

Objectif de la politique

La Ville de L'Épiphanie souhaite appuyer concrètement les athlètes d'élite en sport professionnel de sa municipalité en octroyant une aide financière sous forme de bourse.

Critère d'admissibilité

Pour être admissible au soutien financier octroyé dans le cadre de cette politique, l'athlète doit :

1. Être résident de la Ville de L'Épiphanie depuis au moins 1 an ;
Dans le cas d'une équipe; 75 % des membres de l'équipe doivent être résidents.
2. Étudier dans un établissement scolaire ou preuve d'inscription pour l'année suivante (moins de 18 ans seulement)
3. Avoir un statut d'athlète compétitif de niveau provincial, national ou international ;
4. Évoluer dans une discipline sportive reconnue par le gouvernement québécois via une fédération québécoise ;
5. Cette aide financière s'adresse aux individus et aux équipes sportives. On entend par équipe un ensemble de plus de deux personnes qui pratiquent un sport d'équipe : soccer, baseball, football, cheerleading, etc. ;
6. Déposer son dossier de candidature dûment complété. Une seule demande par athlète (ou équipe), par année et par niveau est acceptée ;

Comment présenter une demande

Remplir le formulaire approprié de demande de subvention

Joindre les documents suivants :

- Preuve de résidence de l'athlète (ou des membres de l'équipe) pour la dernière année.
- Preuve d'inscription de l'athlète (ou des membres de l'équipe) dans un établissement scolaire pour l'année en cours (moins de 18 ans seulement)
- Lettre ou attestation du Club sportif ou de la fédération mentionnant les lieux et les niveaux des compétitions auxquelles l'athlète (ou l'équipe) a participé
- Dossier de presse si applicable et photo de l'athlète (ou de l'équipe)
- Tout autre document jugé pertinent par le demandeur

Aide financière

Toute demande de subvention devra être étudiée et obtenir l'acceptation du Conseil municipal. Seul celui-ci aura le privilège de déterminer le montant octroyé.